

CENTRE HOSPITALIER Jean Marie DAUZIER

LIVRET D'ACCUEIL
DE L'UNITE D'HEBERGEMENT
TEMPORAIRE



32 Grand'Rue – 19 150 CORNIL

Tél : 05 55 93 69 00

Fax : 05 55 93 69 86

Email : direction@chg-cornil.fr

Site internet : www.chg-cornil.fr

PP-MVT-DI 03A-V2 - Février 2020

Dans un établissement de santé, la qualité de l'accueil est particulièrement importante

C'est pourquoi nous vous souhaitons la bienvenue en espérant que votre séjour se déroulera dans les meilleures conditions. L'ensemble du personnel du service d'hébergement temporaire et du centre hospitalier est à votre service.

Cette brochure vous fournira quelques informations pratiques qui vous permettront de faciliter votre séjour.

Nous serons attentifs aux avis et suggestions que vous souhaiterez nous faire connaître, à l'aide du questionnaire annexé au présent document.

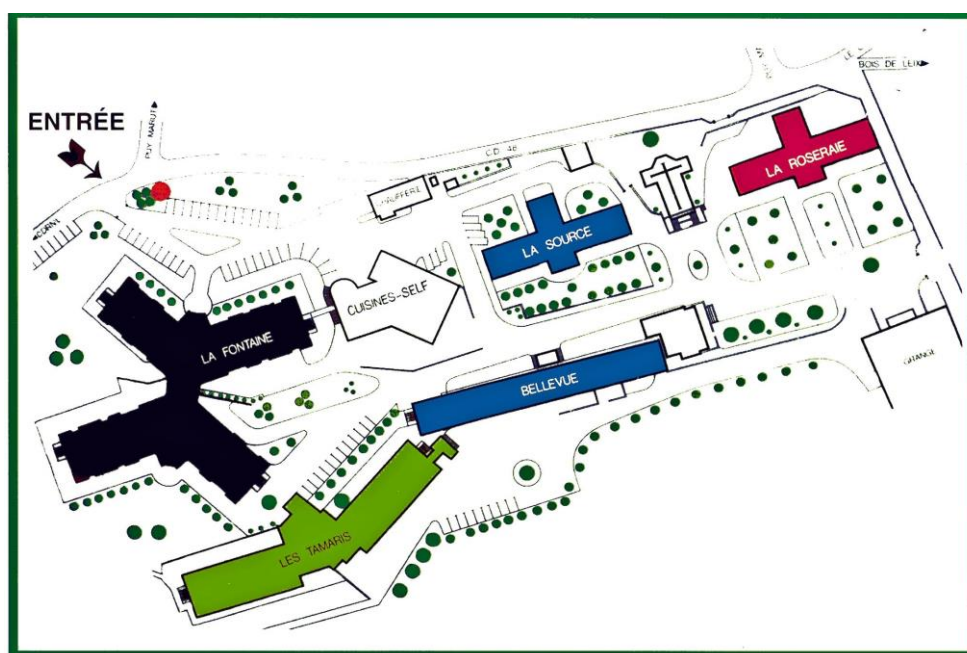
SOMMAIRE

<u><i>PRÉSENTATION</i></u>	<u><i>- 2 -</i></u>
<u><i>ACCES AU SERVICE D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE</i></u>	<u><i>- 3 -</i></u>
<u><i>VOTRE ADMISSION EN HEBERGEMENT TEMPORAIRE</i></u>	<u><i>- 3 -</i></u>
<u><i>FRAIS DE SÉJOUR</i></u>	<u><i>- 3 -</i></u>
<u><i>LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE</i></u>	<u><i>- 4 -</i></u>
<u><i>LE PERSONNEL QUI VOUS ENTOURE</i></u>	<u><i>- 4 -</i></u>
<u><i>VIE QUOTIDIENNE</i></u>	<u><i>- 5 -</i></u>
<u><i>LA SORTIE</i></u>	<u><i>- 9 -</i></u>

PRÉSENTATION

Le Service d'hébergement temporaire est installé dans le bâtiment FONTAINE du Centre Hospitalier Jean-Marie DAUZIER. IL est situé sur la commune de Cornil à 12 kilomètres au Sud/Ouest de Tulle et 19 kilomètres au Nord/Est de Brive.

L'établissement surplombe, dans un cadre de verdure aménagée, la vallée où coule la Corrèze. Il offre aux patients et résidents la possibilité de goûter au calme, à la nature, et d'apprécier en même temps la mise à disposition de nombreuses prestations.



L'établissement d'une capacité de 286 lits se compose de 3 pôles d'activité :

- Un pôle sanitaire de 15 lits de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) et de 71 lits de Soins Longue Durée (USLD) ;
- Un pôle d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 200 lits dont Une unité d'hébergement temporaire de 10 lits.

Le Centre Hospitalier de Cornil s'est engagé dans un projet de restructuration visant à la rénovation de l'ensemble des pavillons accueillant des résidents. L'objectif est de mieux répondre aux besoins de la population et d'améliorer les conditions d'accueil des résidents en proposant une majorité de chambres à un lit.

Les travaux débuteront en 2018 pour une durée prévisionnelle de trois ans, ce qui génère des modulations de la capacité d'accueil de l'établissement pour son secteur EHPAD.

LE SERVICE D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

L'hébergement temporaire vise, pour une durée maximum de deux mois, et selon les cas :

- À organiser, pour les intéressés, des périodes de répit ou des périodes de transition entre deux prises en charge, des réponses à une interruption momentanée de prise en charge ou une réponse adaptée à une modification ponctuelle ou momentanée de leurs besoins ou à une situation d'urgence,
- À organiser, pour l'entourage, des périodes de répit ou à relayer, en cas de besoin, les interventions des professionnels des établissements et services ou des aidants familiaux, bénévoles ou professionnels, assurant habituellement l'accompagnement ou la prise en charge.

Référence : article D312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles

L'hébergement temporaire peut également être utilisé comme une première étape avant une entrée définitive en EHPAD.

VOTRE ADMISSION EN HEBERGEMENT TEMPORAIRE

L'admission se fait avec l'accord du médecin de l'unité sur dossier.

Avant votre arrivée, il vous faudra fournir les pièces administratives suivantes :

- Carte d'identité,
- Livret de famille,
- Carte vitale et mutuelle,
- Dernier avis d'imposition,
- Attestation de responsabilité civile individuelle.

En cas de provenance du domicile, il vous faudra impérativement compléter votre dossier par les pièces suivantes : le dossier médical rempli par votre médecin traitant, une ordonnance de votre traitement complet ainsi que la copie de votre dernier bilan sanguin.

Sauf situation particulière, vous serez accueilli(e) **du lundi au jeudi à 14h30**.

FRAIS DE SÉJOUR

Le tarif d'hébergement et le tarif dépendance sont à votre charge.

Madame DELMAS se tient à votre disposition pour tous renseignements administratifs. Le bureau se situe dans le pôle clientèle, hall d'entrée au rez-de-chaussée du bâtiment La Fontaine, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00. Son numéro de téléphone est le 05.55.93.69.52.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Le conseil de vie sociale est une instance élue par les résidents et les familles de l'EHPAD. Composé de représentants des résidents, des familles et du personnel de l'établissement, le conseil de la vie sociale donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement de l'établissement : qualité des prestations, amélioration du cadre de vie... Son rôle est consultatif.

Le conseil de la vie sociale a été créé par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale afin de renforcer les droits des résidents hébergés dans des établissements médico-sociaux : foyers pour personnes handicapées, EHPAD...

Le conseil de la vie sociale favorise l'expression et la participation des résidents et de leurs familles à la vie de la structure.

Pour rencontrer les membres du Conseil de la Vie Sociale, il convient de contacter le secrétariat de Direction (☎ 05 55 93 69 48)

LE PERSONNEL QUI VOUS ENTOURE

☞ LE PERSONNEL MÉDICAL

Monsieur le Docteur Omar MOUMNI, assure la responsabilité médicale de l'unité d'Hébergement Temporaire.

Il est à votre disposition sur rendez-vous auprès du secrétariat (☎ 05 55 93 69 00).

☞ LE PERSONNEL SOIGNANT

Monsieur Julien FARFAL, Cadre Supérieur de Santé est responsable des équipes soignantes composées d'infirmiers, d'aides-soignants et d'agents des services hospitaliers. Il est à votre disposition pour toute demande, du lundi au vendredi au numéro de téléphone suivant ☎ 05 55 93 69 76.

L'ensemble de l'équipe s'efforcera de répondre à vos besoins et de faciliter les conditions de votre séjour.

☞ LE SECRETARIAT

Madame FASCIAUX ou **DELMAS** se tiennent à votre disposition pour tous renseignements généraux ou administratifs. Elles vous accueillent et vous orientent selon vos besoins.

Le bureau se situe dans le hall d'entrée au rez-de-chaussée du bâtiment La Fontaine, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00 au ☎ 05 55 93 69 00.

☞ L'ASSISTANTE SOCIALE

Madame Christine FRIDMAN, assistante sociale, se tient à disposition des résidents et de leurs familles. Son rôle est d'informer, de conseiller et d'aider les personnes dans leurs démarches administratives ainsi que dans toute autre démarche de la vie quotidienne.

Elle est disponible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00 ou sur rendez-vous. Son numéro de téléphone est le 05.55.93.69.53.

Le bureau est situé dans l'aile gauche « pôle clientèle » au rez-de-chaussée du bâtiment La Fontaine. Elle pourra également se rendre dans le service, sur votre demande, pour vous rencontrer.

VIE QUOTIDIENNE



LES VISITES

Vos parents et amis sont les bienvenus. Les visites sont autorisées tous les jours (de préférence l'après-midi, le bâtiment ferme à 21 heures).

Ils peuvent être reçus dans votre chambre ou dans les lieux de vie collectifs du service et de l'établissement.

En cas de contre-indication médicale, le médecin ou le cadre de santé peuvent limiter ou interdire les visites. Vous pouvez vous-même demander à ne recevoir aucune visite. Un accueil spécifique est possible lors de situations particulières.

L'ensemble de l'équipe pluri professionnelle s'efforcera de répondre à vos besoins (prise en charge de la douleur) et de faciliter les conditions de votre séjour.



LES REPAS

Ils sont préparés par le service de restauration de l'établissement.

Les menus sont affichés dans le service. Ils sont établis, sous contrôle de la diététicienne, par le responsable de la cuisine sur la base d'un plan alimentaire et selon un cycle de 7 semaines. Ils tiennent compte des informations recueillies à votre arrivée.

Familles et amis peuvent, en prévenant trois jours à l'avance, prendre leur repas de midi avec vous. Ils devront s'acquitter, à la régie de recettes (service des admissions du bâtiment La Fontaine) du prix du repas au tarif accompagnant (le tarif est affiché dans l'unité).

LE LINGE - NECESSAIRE DE TOILETTE



Le linge de table, le linge de lit et de toilette sont fournis, lavés et repassés par un prestataire extérieur : la blanchisserie du Groupement de Coopération sanitaire de la Corrèze.

Vous devez apporter vos vêtements personnels. Votre famille en assurera l'entretien ou bien vous pourrez utiliser, sans frais supplémentaire, le service de blanchisserie de l'établissement. L'établissement n'est en aucun cas responsable des pertes ou litiges.

Vous devez vous munir des effets suivants :

- Nécessaire de toilette : brosse à dents, dentifrice, rasoir, eau de toilette, gel douche et shampooing, brosse à cheveux, peigne, robe de chambre, chemise de nuit, pyjama, pantoufles ;
- Linge de rechange.

VOTRE CHAMBRE

Les chambres sont doubles ou individuelles, équipées d'un cabinet de toilette avec lavabo et WC.

Un système d'appel vous permettra, à partir de votre chambre, de votre cabinet de toilette, le jour comme la nuit, d'appeler le personnel du service.

INTERVENTION DE PRESTATAIRES EXTERIEURS

Vous avez la possibilité d'utiliser, à vos frais, les services de prestataires extérieurs : coiffeur, esthéticienne, pédicure.... Il vous est demandé d'en aviser le cadre de santé car toute intervention extérieure au sein de l'établissement doit avoir été habilitée au préalable.

OBJETS PRÉCIEUX, ARGENTS, VALEURS

A l'admission, vous recevrez une information sur la réglementation en vigueur.

Si vous possédez argents, titres, valeurs, bijoux, nous vous invitons à les déposer à la régie de recettes du bureau des admissions lors de votre arrivée.

Le régisseur vous délivrera un reçu et confiera les objets de valeurs à la trésorerie principale de Tulle (Cité administrative Jean-Montalat, Place Martial-Brigouleix à Tulle) où vous pourrez les retirer.

Si vous souhaitez conserver ces valeurs, sachez que l'établissement ne peut être rendu responsable en cas de perte ou de vol.

LE CULTE

Le respect de la liberté religieuse est une règle fondamentale. L'établissement applique la charte nationale des aumôneries des établissements relevant de la fonction publique hospitalière instituée par la circulaire N°DGOS/RH4/2011/356 du 5 septembre 2011.

Un service religieux catholique est célébré dans un lieu de culte prévu à cet effet au niveau moins 1 du bâtiment La Fontaine. Il est annoncé par affichage dans chaque bâtiment.

Un aumônier catholique se tient à votre disposition. Si vous souhaitez la visite d'un représentant d'une autre confession, vous pouvez en faire la demande auprès du cadre.

Les ministres des cultes ayant un accès libre à l'établissement, chaque personne peut recevoir la visite d'un représentant de sa confession.

POUR VOUS JOINDRE

Votre entourage peut vous écrire ou vous téléphoner aux coordonnées ci-dessous :

UNITE D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE BATIMENT FONTAINE

Centre Hospitalier Jean-Marie DAUZIER – 32 Grand'Rue – 19150 CORNIL

SECRÉTARIAT / ACCUEIL

☎ 05.55.93.69.00

INFIRMIERS - salle de soins

☎ 05.55.93.69.73

CADRE DE SANTÉ – RDC – Bâtiment LA FONTAINE
du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 00

☎ 05.55.93.69.76



LE COURRIER

Le courrier est remis dans la journée. Il est distribué du lundi au vendredi (sauf jours fériés) et le samedi exclusivement pour les journaux.

Les mandats et les plis recommandés vous seront remis par le vaguemestre. Il est recommandé d'inviter vos correspondants à préciser le nom du service où vous êtes accueilli(e) en rédigeant votre adresse.

Pour l'expédition de votre correspondance, vous pourrez soit vous adresser au personnel soignant, soit le faire déposer par l'un de vos proches à l'accueil du bâtiment La Fontaine avant 15H15. Pensez à affranchir votre courrier au préalable.



LE TÉLÉPHONE

Chaque chambre dispose de prise téléphonique avec un téléphone et un numéro d'appel direct. Si vous souhaitez passer des appels vers l'extérieur, vous devez acheter un crédit téléphonique auprès du régisseur de recettes du bureau des admissions (minimum 5 €), du lundi au vendredi aux heures d'ouverture (8h30 - 17h).

ANIMATION

Les animations font partie intégrante de votre séjour, elles vous permettent de développer des projets adaptés à votre degré d'autonomie, d'entretenir des relations amicales avec les autres résidents, de participer à la vie de l'établissement en toute convivialité.

Repas à thème, gymnastique douce, musique... sont proposés par l'équipe.

LA SORTIE

Les prescriptions nécessaires à la poursuite de votre traitement vous seront remises, ainsi que, le cas échéant une fiche de liaison à destination des professionnels de santé qui interviennent dans votre prise en charge.

Pour regagner votre domicile vous pouvez utiliser un véhicule personnel ou une ambulance ou un VSL, sur prescription de votre médecin traitant. Dans les deux cas, vous avez le libre choix de la société d'ambulance.

Quel que soit le mode de transport choisi, les frais de transport sont à votre charge.

Avant de quitter l'établissement, vous devez vous présenter au secrétariat à l'accueil du bâtiment La Fontaine pour actualiser votre dossier.

La Sortie Anticipée :

Les résidents peuvent sur leur demande quitter à tout moment l'établissement.

Si le médecin estime que cette sortie est prématurée et présente un danger pour votre santé, vous ne pourrez quitter l'établissement qu'après avoir rempli une attestation établissant que vous avez eu connaissance des dangers que cette sortie présente.